Image not found or type unknown

Diverses questions concernant les droits du travail.

Par **olo44300**, le **16/04/2013** à **15:52**

Bonjour,
je suis actuellement salarié dans un PME de 11 salariés et je souhaiterai avoir quelques réponses à mes questions, pour savoir si mon patron respecte le code du travail.

Je travaille 39H par semaine ai-je droit à des repos compensateur ? Sont-ils différents des congés payés ?

Je travaille dans une entreprise de plasturgie (convention collective de la plasturgie) j'effectue les 3*8 , ai-je le droit de travailler seul dans mon entreprise (11 salarié) lorsque je suis de nuit ?

Mon patron a-t-il le droit de ne pas me payer mes heures supplémentaires ? Et a-t-il le droit de les payer à certains mais pas à d'autres ?

Je vous remercie de prendre le temps de me répondre.

Par **P.M.**, le **16/04/2013** à **17:45**

Bonjour,
Les heures supplémentaires au-delà de 35 h doivent e^tre payées ou faire l'objet d'un repos compensateur de remplacemenr, majorations comprises, indépendant des congés payés...
Pour le travail isolé, je vous propose ce dossier...
Je vous conseillerais d'en parler avec le Médecin du Travail...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés